

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)**

**Siège Social :** Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour **le vendredi 23 Aout 2024 à 10 H** au bureau de la société Audit & Business Services sis au Centre Urbain Nord, rue Taher Gharsa, Golden Tower B11-1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
6. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
7. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
8. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
9. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
10. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
11. Pouvoirs pour formalités.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

### **MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)**

**Siège Social :** Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

La société MIP publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 23 Août 2024.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société arrêté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.....*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldant par un total bilan de 6 904 506 DT et faisant ressortir un résultat déficitaire de **1 385 311 DT**.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à (1 385 311) DT aux résultats reportés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2021.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....*

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société arrêté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.....*

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un total bilan de 6 303 006 DT et faisant ressortir un résultat déficitaire de (681 182) DT.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.....*

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice clos au 31 décembre 2022 aux résultats reportés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....*

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes approuve les conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2022.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....*

## **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal de la société et/ou toute personne qui pourra être mandatée par lui, l'autorisation d'accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.....*